

KBC Bank
Société anonyme
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
TVA BE 0462.920.226 – RPM Bruxelles

Rapport de l'**Assemblée générale annuelle** des actionnaires
qui s'est tenue le mercredi **26 avril 2017**
au numéro 2 de l'avenue du Port, à 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée débute à 11 heures sous la présidence de monsieur Thomas Leysen, Président du Conseil d'administration.

Avec l'accord de l'Assemblée, le président confie à Monsieur Johan Tyteca, Secrétaire du Conseil d'administration, la fonction de secrétaire/scrutateur de l'Assemblée générale annuelle.

Le Président et le Secrétaire forment ensemble le Bureau. Comme l'on ne recense que deux actionnaires, l'élection de deux scrutateurs n'est pas nécessaire.

Ont été déposés au bureau :

1. Les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations, avec les points à l'ordre du jour contenant les propositions de décision :
 - au Moniteur Belge et dans les journaux de Standaard et Le Soir du 31 mars 2017,
 - sur le site Internet d'Euronext Amsterdam.

2. Le texte de la convocation du 31 mars 2017 adressée aux actionnaires, aux administrateurs et au commissaire.

Les actionnaires et le commissaire ont été convoqués par simple lettre le 31 mars 2017, conformément à l'article 533 du Code des Sociétés.

Les administrateurs ont été convoqués le 31 mars 2017 par un moyen de communication électronique que la société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour l'envoi de documents aux administrateurs.

L'ordre du jour et les documents à présenter à l'Assemblée figuraient dans les convocations susmentionnées.

Le président constate que selon la liste des présences, les deux actionnaires de KBC Bank sont représentés, pour un total de 915 228 482 actions, soit la totalité des actions émises par la société.

Le président ajoute qu'en vertu de l'AR du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises, la direction a communiqué le 24 avril 2017 au Conseil d'entreprise les informations annuelles requises.

L'Assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Banque SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, à savoir que 1 134 883 317.68 euros seront versés au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 1.24 euros pour chaque action, et que 17 506 769.60 euros serviront de participation des salariés. À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 604 050 798.12 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 530 832 519.56 euros.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2016.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2016.
8. Nominations statutaires

- a. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Mme Katelijn Callewaert, cooptée par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- b. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Matthieu Vanhove, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- c. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Walter Nonneman, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- d. Proposition de renommer M. Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- e. Proposition de renommer M. John Hollows comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- f. Proposition de renommer M. Luc Popelier comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- g. Proposition de nommer M. Hendrik Scheerlinck comme administrateur, à partir du 5 mai 2017, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- h. Proposition de nommer M. Erik Luts administrateur, à partir du 5 mai 2017, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

9. Tour de table

Le président passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

A l'invitation du Conseil d'administration, le président fait un compte rendu des activités de l'exercice 2016, telles qu'elles sont résumées dans le rapport

annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés.

L'Assemblée générale prend connaissance de ce rapport annuel.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale prend connaissance des rapports de contrôle du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2016, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration.

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2016 sous la forme présentée par le Conseil d'administration.

5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Banque SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, à savoir que 1 134 883 317.68 euros seront versés au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 1.24 euros pour chaque action, et que 17 506 769.60 euros serviront de participation des salariés. À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 604 050 798.12 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 530 832 519.56 euros.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix la proposition d'affectation du résultat exposée dans les comptes annuels non consolidés. Un montant de 1.134.883.317,68 euros sera distribué au titre de dividende brut, ce qui correspond à un dividende brut de 1,24 euro par action ; un montant de 17.506.769,60 euros servira de participation des salariés. Compte tenu du paiement d'un acompte sur dividende d'un montant de 604.050.798,12 euros, le solde du dividende brut à répartir se monte à 530.832.519,56 euros.

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2016.

L'Assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs.

7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2016.

Par vote séparé, l'Assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge au commissaire.

8. Nominations statutaires

- a. Par vote séparé, approbation, à l'unanimité des voix, de la proposition de nommer définitivement comme administrateur Madame Katelijn Callewaert, cooptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- b. Par vote séparé, approbation, à l'unanimité des voix, de la proposition de nommer définitivement comme administrateur Monsieur Matthieu Vanhove, coopté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- c. Par vote séparé, approbation, à l'unanimité des voix, de la proposition de nommer définitivement comme administrateur Monsieur Walter Nonneman, coopté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
- d. Par vote séparé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renommer Monsieur Johan Thijs comme administrateur pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021.
- e. Par vote séparé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renommer Monsieur John Hollows comme administrateur pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021.
- f. Par vote séparé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renommer Monsieur Luc Popelier comme administrateur pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021.
- g. Par vote séparé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Hendrik Scheerlinck comme administrateur, à partir du 5 mai 2017 pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021.
- h. Par vote séparé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Erik Luts comme administrateur, à partir du 5

mai 2017 pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021.

9. Tour de table

Aucune autre remarque n'a été formulée.

Dont procès-verbal.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ont signé : les membres du bureau et les actionnaires.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée générale s'achève à 11h30.

Le Secrétaire

Le Président

KBC Assurances SA KBC Groupe SA